

Analyse et résumé du rapport de la Cour des comptes

[Dossier complet sur ce lien](#) (128 pages)

« Le temps d’enseignement perdu par les élèves au collège »

Rapport public thématique — décembre 2025

Le rapport de la Cour des comptes analyse les heures de cours perdues par les collégiens en France métropolitaine, les causes de ces pertes, leurs conséquences sur les inégalités scolaires et les solutions envisageables pour améliorer le remplacement des enseignants.

L'étude porte sur les collèges publics et privés sous contrat, principalement entre les années scolaires 2018-2019 et 2023-2024, avec des données complémentaires pour 2024-2025. Elle a été réalisée à la demande de la Défenseure des droits.

Voici une synthèse structurée du document, suivie d'une analyse critique de ses principaux enseignements.

1. Résumé général du rapport

1.1. Le constat principal : trop d'heures de cours ne sont pas assurées

Le rapport met en évidence un problème persistant : malgré les mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale pour améliorer le remplacement des enseignants absents, une proportion importante des heures de cours prévues n'est toujours pas dispensée.

En 2023-2024, dans les collèges publics, **9 % des heures d'enseignement prévues n'ont pas été assurées**.

Cette proportion se décompose de la manière suivante :

- **8 % des heures** n'ont pas été assurées en raison du non-remplacement des enseignants.
- **1 % des heures** ont été perdues en raison de la fermeture complète des établissements.

Le phénomène reste donc important, même si une amélioration a été constatée par rapport aux deux années scolaires précédentes.

Toutefois, la situation s'est légèrement dégradée depuis 2018-2019, année durant laquelle la proportion d'heures non assurées était d'environ 8 %.

La Cour des comptes souligne ainsi que les efforts engagés par l'État n'ont pas encore produit les résultats attendus.

Ce que cela signifie concrètement

Les élèves ne bénéficient pas systématiquement de l'ensemble des enseignements auxquels ils ont droit.

Ces pertes peuvent concerner une absence ponctuelle, mais également des situations plus durables lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Le problème ne se limite donc pas à l'organisation des emplois du temps : il touche directement à la continuité du service public de l'éducation.

1.2. Les principales causes du temps d'enseignement perdu

Le rapport identifie plusieurs facteurs qui expliquent les heures de cours non assurées.

A. Les absences des enseignants

Les absences peuvent être classées en deux grandes catégories.

Les absences pour raisons personnelles, notamment :

- les congés pour maladie ;
- les problèmes de santé entraînant des arrêts prolongés ;
- les autorisations d'absence.

Les absences institutionnelles, liées au fonctionnement du système éducatif :

- la formation continue des enseignants ;
- les réunions pédagogiques ;
- les conseils de classe ;
- l'organisation des examens et des concours ;
- les sorties et les projets scolaires.

Ces absences institutionnelles sont particulièrement importantes à prendre en compte, car elles peuvent être anticipées et, dans certains cas, mieux organisées.

En 2023-2024, elles représentaient environ un tiers du temps d'enseignement perdu dans les collèges publics.

La Cour recommande donc de mieux organiser ces activités afin de réduire leurs conséquences sur les apprentissages.

B. L'augmentation des absences pour raisons de santé

Le rapport relève une progression importante des absences pour raisons médicales.

Entre 2018-2019 et 2023-2024 :

- les congés de maladie ordinaire ont augmenté de **41,3 %** ;

- les temps partiels thérapeutiques ont augmenté de **250 %**.

Ces évolutions augmentent les besoins de remplacement et mettent sous tension les ressources humaines disponibles.

La Cour souligne notamment la nécessité de renforcer la prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux chez les enseignants.

C. Le manque d'enseignants

Les difficultés de recrutement constituent une autre cause majeure du problème.

À la rentrée 2024, **13 % des postes du second degré public n'étaient pas pourvus**, selon les chiffres clés du rapport.

Certaines disciplines connaissent des difficultés particulièrement marquées, notamment :

- le français ;
- les mathématiques ;
- la technologie ;
- l'allemand.

Le manque de personnel rend plus difficile le remplacement des enseignants absents.

Les académies doivent donc faire face à une double contrainte : un nombre croissant de besoins de remplacement et des effectifs insuffisants pour y répondre.

Source : Cour des comptes, rapport de décembre 2025.

2. Les chiffres clés à retenir

Le tableau suivant rassemble les principaux chiffres présentés dans le rapport.

Indicateur	Résultat	Signification
Nombre de collégiens en France métropolitaine	3,2 millions	Population concernée
Nombre de collèges	6 700	Public et privé sous contrat
Heures de cours non assurées dans les collèges publics en 2023-2024	9 %	Ampleur du problème
Heures perdues en raison du non-remplacement des enseignants	8 %	Principale cause des pertes
Heures non assurées en éducation prioritaire	11 %	Situation plus défavorable
Heures non assurées hors éducation prioritaire	8 %	Situation comparativement plus favorable
Hausse des besoins de remplacement depuis 2018-2019	15 %	Pression accrue sur les ressources humaines
Postes non pourvus dans le second degré public à la rentrée 2024	13 %	Difficultés de recrutement

Indicateur	Résultat	Signification
Dépenses de remplacement dans le second degré public en 2024	2,16 milliards d'euros	Effort financier de l'État
Hausse des crédits de remplacement depuis 2018	52 %	Progression des moyens mobilisés

Le chiffre le plus révélateur est le suivant : les crédits consacrés au remplacement ont augmenté de 52 % depuis 2018, alors que la proportion d'heures de cours non assurées dans les collèges publics est passée d'environ 8 % en 2018-2019 à 9 % en 2023-2024.

Il existe donc un décalage entre les moyens financiers engagés et les résultats obtenus.

Ce constat constitue l'un des éléments centraux de l'évaluation menée par la Cour des comptes.

3. Les conséquences sur les inégalités scolaires et sociales

Cette partie est particulièrement importante, car le rapport ne considère pas les heures perdues comme un simple problème administratif.

Il montre qu'elles constituent également un enjeu d'égalité des chances.

3.1. Des inégalités entre les territoires

Tous les collèges ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés.

Les possibilités de remplacement varient selon :

- l'attractivité des académies ;
- la disponibilité des enseignants ;
- les disciplines concernées ;
- les caractéristiques géographiques des territoires ;
- les moyens de gestion et les outils de pilotage disponibles.

Les territoires ruraux isolés peuvent notamment rencontrer des difficultés particulières.

Dans certains cas, les enseignants doivent intervenir dans plusieurs établissements de petite taille. Leur emploi du temps laisse alors moins de possibilités pour assurer rapidement le remplacement d'un collègue absent.

À l'inverse, certaines académies ont développé des outils de gestion qui leur permettent de mieux organiser les remplacements, y compris lorsqu'elles connaissent des difficultés de recrutement.

L'analyse de la Cour montre ainsi que les difficultés ne dépendent pas uniquement du nombre d'enseignants disponibles : la qualité de l'organisation et du pilotage joue également un rôle déterminant.

3.2. Les collèges de l'éducation prioritaire sont davantage touchés

Le rapport souligne une différence importante entre les établissements.

En 2023-2024 :

- les collèges de l'éducation prioritaire ont enregistré **11 % d'heures d'enseignement non assurées** ;
- les collèges hors éducation prioritaire en ont enregistré **8 %**.

Les élèves scolarisés dans les établissements les plus défavorisés sont donc davantage exposés aux pertes de temps d'enseignement.

Cette situation est préoccupante, car ces élèves peuvent également rencontrer davantage de difficultés scolaires et sociales.

Ils disposent parfois de moins de ressources familiales pour compenser les cours manqués : soutien scolaire, cours particuliers ou accompagnement pédagogique complémentaire.

Il existe donc un risque de cumul des difficultés.

Le mécanisme des inégalités

Le raisonnement mis en évidence par le rapport peut être résumé ainsi :

Moins de cours assurés → moins d'occasions d'apprendre → difficultés potentielles dans les apprentissages → risque de renforcement des inégalités scolaires.

Les élèves les plus fragiles risquent ainsi d'être davantage pénalisés par un système qui ne garantit pas partout la même continuité pédagogique.

3.3. Des conséquences sur la réussite scolaire difficiles à mesurer

La Cour des comptes identifie plusieurs conséquences possibles :

- un retard dans l'acquisition des connaissances ;
- une progression plus difficile dans certaines matières ;
- une baisse possible de la motivation ;
- des difficultés dans la préparation des examens ;
- des interrogations concernant l'orientation scolaire.

Toutefois, le rapport apporte une nuance importante.

Les analyses de la Cour indiquent que le temps d'enseignement perdu a une influence sur les résultats au diplôme national du brevet moins importante que d'autres facteurs, notamment le milieu socio-économique des élèves et leur niveau scolaire à l'entrée en sixième.

Cela ne signifie pas que les heures perdues sont sans conséquence.

La Cour estime plutôt qu'il est difficile d'isoler précisément leur effet, notamment parce que les données disponibles ne permettent pas de calculer le nombre total d'heures perdues par chaque élève au cours de sa scolarité.

Il faut donc distinguer deux constats :

1. Les pertes d'enseignement sont mesurables et les inégalités entre établissements sont établies.
2. Leur effet exact sur les résultats scolaires individuels reste difficile à quantifier.

Cette distinction est essentielle pour interpréter correctement le rapport.

4. Une politique de remplacement coûteuse, mais encore insuffisamment efficace

Depuis 2023, le remplacement des enseignants absents constitue une priorité du Gouvernement.

Plusieurs mesures ont été mises en place afin de réduire les heures perdues.

4.1. Le développement du remplacement de courte durée

Le remplacement de courte durée concerne les absences de moins de 15 jours.

Depuis la rentrée 2023, les chefs d'établissement disposent notamment du dispositif du « Pacte enseignant », qui permet aux enseignants volontaires d'effectuer des missions complémentaires rémunérées.

L'objectif est de mobiliser davantage les enseignants disponibles au sein des établissements.

Le dispositif a permis d'augmenter les moyens consacrés au remplacement de courte durée.

Cependant, les résultats restent limités.

En 2023-2024, le taux de remplacement de courte durée dans les collèges publics demeurait faible : **environ 12 % des heures d'absence étaient remplacées.**

La Cour souligne donc que le dispositif ne suffit pas à résoudre le problème.

4.2. Le remplacement de longue durée

Le remplacement de longue durée concerne les absences d'au moins 15 jours.

Il est particulièrement important pour les élèves, car une absence prolongée peut entraîner des lacunes durables dans les apprentissages.

Or, la Cour constate une dégradation de l'efficacité du remplacement de longue durée dans le second degré public.

Le taux est passé d'environ 96 à 97 % en 2018-2019 à 94 % en 2024-2025.

Même si ce taux demeure élevé, il montre que la couverture des absences longues s'est détériorée.

La Cour souligne également que les remplacements temporaires liés aux congés, notamment médicaux, peuvent être plus difficiles à assurer que ceux correspondant à des postes durablement vacants.

4.3. Des dépenses en forte augmentation

Les moyens financiers consacrés au remplacement ont considérablement augmenté.

Les dépenses de remplacement de courte durée dans les collèges publics et privés sous contrat sont passées de :

- 27,72 millions d'euros en 2018-2019 ;
- à 101,94 millions d'euros en 2024-2025.

Elles ont donc été multipliées par plus de trois.

Par ailleurs, les crédits consacrés au remplacement dans l'ensemble du second degré public ont atteint 2,16 milliards d'euros en 2024.

La Cour estime également à 3,57 milliards d'euros le coût total des absences dans le second degré public, selon le périmètre de calcul retenu dans son rapport.

Ces montants ne doivent pas être confondus : les crédits de remplacement correspondent à des dépenses budgétaires, tandis que le coût total des absences constitue une estimation plus large.

L'analyse financière

Le problème ne réside donc pas seulement dans le niveau des dépenses.

Il concerne surtout leur efficacité.

L'augmentation des crédits n'a pas permis d'obtenir une réduction significative du temps d'enseignement perdu.

Cela conduit à s'interroger sur :

- la répartition des ressources humaines ;
- l'organisation des remplacements ;
- la capacité à anticiper les absences ;
- l'adéquation entre les dispositifs financés et les besoins réels des établissements.

La Cour invite ainsi à améliorer le pilotage de la politique de remplacement plutôt qu'à considérer l'augmentation des dépenses comme une réponse suffisante.

5. Les principales recommandations de la Cour des comptes

Le rapport formule dix recommandations destinées à améliorer la situation.

Elles peuvent être regroupées en cinq grands axes.

Axe	Mesures proposées	Objectif
1. Améliorer les données	Intégrer systématiquement le privé sous contrat aux indicateurs et fiabiliser les données des établissements	Mesurer plus précisément les heures perdues
2. Renforcer le pilotage	Déployer un outil national de gestion du remplacement de longue durée d'ici 2027	Améliorer l'efficacité des remplacements
3. Prévenir les absences	Renforcer la prévention des risques psychosociaux et réduire les absences institutionnelles	Limiter les absences évitables ou mieux organisables
4. Assouplir l'organisation du travail	Annualiser les heures de service des enseignants du second degré à partir de la rentrée 2027	Faciliter l'organisation des formations et des remplacements
5. Élargir le vivier d'enseignants	Faciliter certaines mobilités, développer la bivalence et renforcer l'attractivité des territoires déficitaires	Accroître les possibilités de remplacement

La Cour recommande également de mieux informer les familles des absences et des solutions de remplacement envisagées.

Une place importante accordée à l'organisation du travail

La proposition d'annualisation des heures de service constitue une évolution importante.

L'objectif est de donner davantage de souplesse à l'organisation scolaire, notamment pour limiter les absences institutionnelles et faciliter le remplacement de courte durée.

La Cour envisage également de promouvoir la bivalence sur la base du volontariat : certains enseignants pourraient être autorisés à enseigner une seconde matière, après examen de leurs compétences et avec une formation adaptée.

Enfin, elle recommande de mieux accompagner les enseignants affectés dans les zones où le recrutement est difficile, notamment par des mesures concernant le logement et l'action sociale.

Ces propositions visent à agir simultanément sur les causes des absences et sur la capacité du système éducatif à y répondre.

6. Analyse critique du rapport

Au-delà du résumé, plusieurs enseignements méritent d'être soulignés.

6.1. Une politique qui traite davantage les conséquences que les causes

La première limite concerne l'orientation de la politique publique.

Le remplacement constitue une réponse nécessaire lorsqu'un enseignant est absent. Toutefois, il intervient après l'apparition du problème.

Or, le rapport montre que les absences pour raisons de santé augmentent et que les absences institutionnelles représentent une part importante des pertes d'enseignement.

Une politique efficace doit donc agir sur deux fronts :

- prévenir les absences lorsque cela est possible ;
- organiser efficacement le remplacement lorsqu'elles surviennent.

La prévention de la santé au travail, l'amélioration des conditions d'exercice du métier et une meilleure planification des activités institutionnelles apparaissent donc essentielles.

L'enjeu est de ne pas réduire la politique de continuité pédagogique à une simple gestion des absences.

6.2. Une difficulté persistante à mesurer précisément le problème

La Cour insiste sur les limites des outils statistiques.

Les données relatives aux remplacements de courte et de longue durée sont encore insuffisamment harmonisées. De plus, les informations sur l'enseignement privé sous contrat restent incomplètes dans les outils nationaux de pilotage.

Surtout, les données disponibles ne permettent pas de déterminer précisément le nombre total d'heures perdues par un élève ou une classe.

Cette lacune limite la capacité à identifier les élèves les plus touchés et à mesurer les conséquences concrètes des pertes d'enseignement.

Elle complique également l'évaluation des politiques publiques.

Il serait donc pertinent de disposer d'indicateurs permettant de suivre, pour chaque établissement et chaque classe :

- le volume d'heures non assurées ;
- les disciplines concernées ;
- la durée des interruptions ;
- les solutions de remplacement proposées ;
- les éventuelles mesures de rattrapage.

Il s'agit ici d'une piste d'analyse découlant des lacunes identifiées par la Cour, et non d'une recommandation supplémentaire formulée telle quelle dans le rapport.

6.3. Une question d'équité, et pas seulement d'efficacité

Le rapport met en évidence une différence importante entre l'égalité formelle et l'égalité réelle.

En principe, tous les collégiens doivent bénéficier des enseignements obligatoires prévus par les programmes.

Dans la pratique, le volume de cours effectivement dispensé varie selon les établissements et les territoires.

Cette situation peut conduire à des différences dans les possibilités d'apprentissage.

Le problème est particulièrement sensible dans les collèges de l'éducation prioritaire, où la proportion d'heures non assurées est plus élevée.

Il en résulte un risque de renforcement des inégalités : les élèves qui auraient le plus besoin d'un enseignement régulier sont aussi ceux qui peuvent rencontrer les difficultés les plus importantes pour compenser les cours manqués.

La continuité pédagogique apparaît ainsi comme une condition de l'égalité des chances.

6.4. Une évaluation des résultats qui doit rester nuancée

Le rapport établit clairement l'importance du temps d'enseignement perdu, mais il ne démontre pas que chaque heure non assurée entraîne automatiquement une baisse mesurable des résultats scolaires.

Les apprentissages dépendent de nombreux facteurs : le niveau initial des élèves, leur environnement social, la qualité des enseignements, l'accompagnement familial et les conditions de travail dans les établissements.

Il serait donc excessif d'attribuer directement les difficultés scolaires au seul manque d'heures de cours.

La conclusion la plus solide est différente : **les heures perdues constituent un risque pour la continuité et l'équité des apprentissages, dont les effets peuvent être particulièrement importants pour les élèves les plus fragiles.**

Cette formulation respecte la distinction faite par la Cour entre les constats établis et les conséquences qui restent difficiles à mesurer.

6.5. Le numérique : une solution complémentaire, pas un remplacement systématique

Le rapport examine également les solutions numériques, notamment les ressources du Centre national d'enseignement à distance (Cned).

Ces outils peuvent aider à maintenir une activité pédagogique lorsqu'aucun enseignant ne peut être mobilisé.

Ils peuvent également faciliter la préparation des remplacements et le partage des progressions pédagogiques entre enseignants.

Toutefois, une activité numérique encadrée ne garantit pas nécessairement les mêmes conditions d'apprentissage qu'un cours assuré par un enseignant.

Son efficacité dépend notamment de la qualité des ressources, de l'encadrement des élèves et de la nature des apprentissages concernés.

Le numérique doit donc être envisagé comme un outil de continuité pédagogique, et non comme une solution universelle aux difficultés de recrutement.

7. Quelle est la thèse centrale du rapport ?

La thèse principale peut être formulée de la manière suivante :

Le temps d'enseignement perdu au collège est un problème structurel qui résulte de la combinaison de trois difficultés : l'augmentation de certaines absences, les difficultés de recrutement des enseignants et les limites de l'organisation du remplacement.

Malgré les efforts financiers et administratifs engagés depuis 2023, les résultats restent insuffisants.

La Cour des comptes considère donc qu'une amélioration durable nécessite une action simultanée sur la prévention des absences, la gestion des ressources humaines, les outils de pilotage et la continuité pédagogique.

Cette politique doit également tenir compte des inégalités entre établissements, car les pertes d'enseignement touchent davantage les collèges de l'éducation prioritaire.

L'objectif ne consiste pas uniquement à augmenter le nombre d'heures remplacées, mais à garantir à tous les collégiens un accès plus équitable aux enseignements obligatoires.

8. Conclusion générale

Le rapport de la Cour des comptes met en lumière les limites de la politique de remplacement des enseignants en France.

Trois conclusions principales se dégagent.

Premièrement, le problème demeure important. En 2023-2024, 9 % des heures d'enseignement prévues dans les collèges publics n'ont pas été assurées.

Deuxièmement, les moyens engagés ne produisent pas encore des résultats suffisants. Les dépenses de remplacement ont fortement augmenté, mais le remplacement de courte durée reste peu efficace et celui de longue durée s'est dégradé par rapport à 2018-2019.

Troisièmement, le problème soulève un enjeu majeur d'égalité scolaire. Les élèves des collèges de l'éducation prioritaire sont davantage exposés aux pertes d'enseignement, alors que leurs possibilités de compenser les cours manqués peuvent être plus limitées.

La Cour préconise donc une politique plus cohérente, reposant sur une meilleure connaissance des heures perdues, la prévention des absences, l'amélioration du remplacement et une gestion plus souple des ressources humaines.

En définitive, le rapport invite à considérer la continuité pédagogique comme une exigence essentielle du service public de l'éducation. Il rappelle que l'efficacité d'une politique éducative ne se mesure pas uniquement aux moyens financiers mobilisés, mais aussi à la capacité de garantir aux élèves les enseignements auxquels ils ont droit.

9. Fiche de synthèse pour réviser ou préparer un exposé

Élément	À retenir
Titre	<i>Le temps d'enseignement perdu par les élèves au collège</i>
Auteur	Cour des comptes
Date	Décembre 2025
Sujet	Les heures de cours non assurées au collège
Problématique	Comment réduire le temps d'enseignement perdu et garantir l'égalité des apprentissages ?
Constat principal	9 % des heures prévues ne sont pas assurées dans les collèges publics en 2023-2024
Causes principales	Absences des enseignants, manque de personnel, difficultés de remplacement et fermetures d'établissements
Conséquence majeure	Un risque de renforcement des inégalités scolaires et territoriales
Limite de l'action publique	Des dépenses en hausse, mais une efficacité encore insuffisante
Solutions proposées	Prévention des absences, amélioration du pilotage, organisation plus souple du travail et élargissement du vivier d'enseignants
Idée essentielle	Garantir la continuité pédagogique est une condition de l'égalité des chances

Pour aller plus loin

Je peux également transformer cette analyse en l'un des trois formats suivants :

1. **Un résumé court d'une page**, avec uniquement les idées essentielles et les chiffres clés.
2. **Une analyse approfondie de type universitaire**, avec problématique, arguments, limites du rapport et discussion critique.

3. **Une synthèse détaillée des 128 pages**, organisée chapitre par chapitre, en présentant les constats, les données et les recommandations de la Cour des comptes.